

## **PRISE DE POSITION inter-établissements**

Nous, enseignants soussignés, syndiqués (SNFOLC, SIAES, SNES-FSU) et non syndiqués du Collège Emile Honnoraty à Annot, du Collège René Cassin à Saint André les Alpes, et du Collège du Verdon à Castellane, réunis ce mercredi 25 novembre 2015 en assemblée générale, refusons de participer à la formation-formatage de ce même jour organisée au Collège Emile Honnoraty et réunissant nos trois établissements.

**Nous sommes informés du contenu de la réforme du collège.**

Si nous pensons que le collège actuel ne peut rester en l'état, nous pensons que cette réforme n'est pas celle qu'il faut pour nos collèges et nos élèves. Cette réforme entend bouleverser les structures des collèges. Elle réduit les horaires disciplinaires au profit de dispositifs mal définis qui n'ont pas fait la preuve de leur efficacité. Elle supprime des enseignements dont le rôle aujourd'hui dans la réussite des élèves n'est plus à démontrer. Elle tend à appauvrir l'offre de formation de chaque collège et à faire entrer les établissements en concurrence les uns avec les autres.

**Nous n'acceptons pas cette réforme.**

La mettre en œuvre sans expérimentation dès la rentrée prochaine, sur les quatre niveaux en même temps, avec des nouveaux programmes publiés le 24 novembre au BO malgré leur rejet au Conseil Supérieur de l'Éducation du 8 octobre 2015 et les nombreuses critiques des Académies Française et des Sciences, sans manuels scolaires, sans heures de concertation incluses dans nos services est déjà une gageure.

Comment l'institution peut-elle à la fois affirmer que la réforme fait confiance aux enseignants et libère leur potentiel d'innovation tout en imposant de force une réforme rejetée par la profession ?

Cette réforme ne peut pas se mettre en œuvre sans nous et nous ne voulons pas la mettre en œuvre.

**C'est la raison pour laquelle nous en demandons l'abrogation.**

Nous refusons de participer à une quelconque mise en œuvre de la réforme.

Nous réitérons notre appel à tous nos collègues de se saisir, comme nous, des propositions de l'intersyndicale nationale dans son communiqué du 3 novembre :

« L'intersyndicale appelle les personnels à se réunir en assemblées générales, heures d'information syndicale pour débattre des suites de l'action, en particulier de la possibilité de construction d'une grève majoritaire permettant de créer le rapport de force pour gagner. □ Dans la perspective de monter d'un cran dans la mobilisation, elle invite les assemblées générales à lui faire remonter leurs prises de position. »

**La préparation de la grève pour le retrait et jusqu'au retrait est à l'ordre du jour.**